

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 08 février 2024 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 01/02/2024

Date de publication : 20 FEV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 16

- Absents : 10

dont pouvoirs : 5

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Pierre ASCHIERI après le vote des décisions de bureau.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Jérôme VIAUD, Marino CASSEZ à Ismaël OGEZ, Claude CEPPI à Bernard ROUX, Michèle PAGANIN à Jean-Marc DELIA, Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO.

ABSENTS : Raoul CASTEL, Marie-Louise GOURDON, Christian ORTEGA, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

– Projets de décisions du bureau

DB2024_005 : *COMMANDE PUBLIQUE - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif au Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse*

DB2024_006 : *COMMANDE PUBLIQUE - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux*

DB2024_007 : *ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable*

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Questions diverses**

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2024_005 : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif au Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la procédure avec négociation engagée suite à l'appel d'offre infructueux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif au Service de transport à la demande avec le Groupement solidaire des taxis grassois, conformément à la décision d'attribution rendu par la Commission d'appel d'offres.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :
Le Groupement solidaire des taxis grassois pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de 435 490,00 € HT
- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2024 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2024_006 : Attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

A la suite des différentes étapes de la procédure de mise en concurrence comprenant un appel à candidature, la sélection de trois groupements d'entreprises autorisés à remettre une offre, à négocier la méthodologie proposée, l'enveloppe estimative des travaux ainsi que la rémunération des groupements d'entreprises, la Commission d'appel d'offres réunie le 8 février a décidé d'attribuer le marché public négocié au Groupement conjoint EGIS VILLES ET TRANSPORTS.

Il convient à présent d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maitrise d'œuvre pour la mission de maitrise d'œuvre pour la création d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

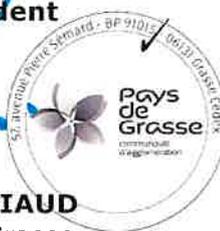
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent le marché avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :
Au Groupement conjoint EGIS VILLES ET TRANSPORTS pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total forfaitaire provisoire de

- EMPLOI, ESS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION, le 23 février 2024 à 14h00 à la CAPG - salle du Conseil

Fin de la séance à 15h55

Fait à Grasse, le 09 février 2024

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

3 063 045,00 €HT avec un taux provisoire de rémunération de 4.5865273 %
décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 724 005,00 €HT
- Tranche optionnelle : 1 409 647,50 €HT
- Missions complémentaires : 929 392,50 €HT

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu au budget 2024 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2024_007 : Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Au regard des compétences en lien avec le développement durable, les nuisances et les risques, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse développe des partenariats avec des associations telles qu'ATMOSUD et le CYPRES afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. Il convient donc de renouveler l'adhésion à ces associations pour 2024, les cotisations annuelles pour l'année 2024 de ces partenariats s'élevant, pour ATMOSUD à 24 630,83 euros et pour le CYPRES à 8 505 euros.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** son adhésion à ATMOSUD et CYPRES en 2024 ;

Cotisation annuelle :

- ATMOSUD : 24 630,83 euros
- CYPRES : 8 505 euros

- **D'AUTORISER** le versement des cotisations annuelles susmentionnées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024, au chapitre 011, article 6281.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Questions diverses**

➤ **Commissions à venir :**

- FINANCES, le 14 février 2024 à 17h30 à la CAPG – salle du Conseil
- CULTURE, le 19 février 2024 à 14h00 au Musée International de la Parfumerie, Salle de l'Auditorium
- ENVIRONNEMENT, le 23 février 2024 à 10h00 à la CAPG – salle du Conseil